

2^e journée de la Recherche CLINIQUE et de l'INNOVATION en établissement de santé

10 oct 24 | 8^h30-17^h | Espace ENCAN La Rochelle

APPEL À COMMUNICATION : POSTER SCIENTIFIQUE

PRE-REQUIS

En répondant à cet appel à communication et si votre poster est retenu, vous acceptez que votre support d'intervention soit transmis aux participants de la journée recherche et innovation en établissement de santé. Vous vous engagez à venir présenter votre poster à la Rochelle le 10 octobre 2024.

THEMATIQUES

- Complémentarité en recherche (projets de recherche faisant intervenir des équipes multidisciplinaires : plusieurs équipes de soin, et/ou en collaboration avec des universitaires, et/ou en collaboration avec des industriels, ...) ;
- Exploitation des données de santé (projets de recherche sur les données de santé) ;
- Management de la qualité (outils et applications de la qualité, modèles et normes de qualité, qualité et durabilité, qualité et transformation numérique) ;
- Innovation (innovation diagnostique, thérapeutique, technologique, numérique, organisationnelle, comportementale à l'initiative des professionnels de santé).

TYPE DE COMMUNICATION

- Communication affichée sous forme de poster

MODALITÉS DE PARTICIPATION

► Le résumé de la communication

Le résumé doit être rédigé en français et envoyé par mail à l'adresse suivante : journeeRCetINNOV.2024@gmail.com avant le 30 mai 2023

- 1) Le résumé doit mentionner :
 - Le titre du projet
 - Le(s) nom(s) et le(s) prénom(s) du ou des auteurs
 - Le service et l'établissement soutien ou promoteur du projet
 - L'adresse email de l'auteur principal
 - Les mots clés du projet
- 2) Le résumé suivra le plan suivant :
 - Contexte ou rationnel du projet
 - Objectifs du projet
 - Méthodologie proposée ou utilisée en fonction de l'état d'avancement du projet
 - Avancée du projet ou résultats obtenus en fonction de l'état d'avancement du projet
 - Perspectives ou Discussion et Conclusion en fonction de l'état d'avancement du projet
- 3) Le texte du résumé (titre + corps du texte) ne doit pas dépasser 500 mots.

► Les échéances

- 1) La date limite de réception des résumés est fixée au 30 mai 2024.
- 2) Les propositions de communications feront l'objet d'une sélection par le comité scientifique du congrès.
- 3) Les porteurs de projets seront informés de la décision du comité au plus tard le 30 juin 2024.
- 4) Le poster sera à transmettre en .pdf par mail à journeeRCetINNOV.2024@gmail.com avant le 10 septembre 2024.
- 5) Votre poster devra être imprimé aux formats 800 x 1200 mm ou A0 avec une mise en page "portrait". Le jour du congrès, le poster sera installé par vos soins sur des grilles qui seront mises à votre disposition dans l'espace « posters » et sera également retiré par vos soins après la dernière séance de la conférence. Les posters non récupérés à cette occasion ne seront pas retournés à leurs auteurs.

PRIX

Les congressistes seront invités à voter pour le meilleur poster. Le/les auteurs du meilleur poster sera/ont invité(s) à le présenter sous forme de communication orale (10 min). Le lauréat sera ainsi primé dans la catégorie « Prix du Poster ».

MENTIONS LEGALES

Résumés de communication et posters

En transmettant votre résumé de communication puis votre poster, vous donnez l'autorisation, à titre gratuit, aux organisateurs, d'exploiter, de représenter et de reproduire lesdits résumé et poster. Vous déclarez, en outre, que le résumé et le poster transmis ainsi que les documents et informations s'y rattachant sont originaux et ne viennent pas usurper un quelconque droit appartenant à un tiers et que vous avez pris toutes les mesures nécessaires à cette fin. Vous êtes garant du contenu des données que vous communiquez et, d'une manière générale du caractère licite et fiable de ces données. Vous êtes responsable de l'exactitude de ces données, de leur exhaustivité annoncée.

Droit à l'image

En transmettant votre résumé de communication et votre poster, vous donnez l'autorisation aux organisateurs d'utiliser les photos et les vidéos prises durant la manifestation, sur lesquelles vous apparaîtriez personnellement.

Concernant les personnes figurant dans les données que vous fournissez, vous garantissez respecter l'art. 9 Code civil et les dispositions relatives au secret médical (art. L110-4 Code Santé publique). Si dans les supports transmis, apparaît l'image de personnes reconnaissables, vous garantissez pouvoir fournir l'autorisation de la capture. Les organisateurs ne pourront être tenues responsables en cas de manquement de l'auteur vis-à-vis de ces obligations.